

N° 133 Lotissement  
chemin St. Lys. Utilité  
publique. Complément.

M. pour nous, préfet de h. h. d. h.  
pour être soumis à votre suite

de ce jour  
le 3-9-68  
Le préfet,  
Pour le préfet  
Le Secrétaire  
Baudouin

Par délibération du 19 avril 1968, le C. d. h. a sollicité de M. le Préfet la déclaration d'utilité publique concernant le terrain n° 5 en vue de la viabilité du lotissement de Bleuch, Lys.  
Au sujet du terrain n° 5, de taille à l'actuel joint à la délibération sus indiquée, terrain appartenant à Monsieur HETHOUREY, ce dernier est d'accord pour la vente de la partie nord de sa parcelle A. 549 soit 4979 au prix de 8 F le m<sup>2</sup> carré.  
Le Conseil accepte le principe de l'acquisition, le prix de 8 F le m<sup>2</sup> et demande à M. le Préfet de déclarer d'utilité publique, la délimitation de l'acquisition, soit 4979 et non pas 5072 comme indiqué dans la délibération du 19 avril 1968.